COMMUNE DE MONTRIOND

SÉAN(E DV (ONSEIL MVNI(IPAL DV MER(REDI 5 AOVT 2009 - 19H00

PROCES-VERBAL

Date de convocation: 31 JUILLET 2009

Présents: M. LAGRANGE Georges - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. PEERSMAN André - M. BRAIZE Alain - - M. MUFFAT Roger Serge - Mme FAVRE Annie : Mme LANVERS Edith - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme. DUMAS Claudine - Mme. LAVERY Joséphine

Absents et excusés: Mme TSCHOFEN Béatrice - M. RICCI Pierre - M. PERSIN Franck

Procurations: M. PERSIN Franck à Mme. LAVERY Joséphine; M. RICCI Pierre à M. MUFFAT Michel (La

Glière)

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M. PEERSMAN André

Compte rendu:

Pas d'observation, adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

FINANCES:

DM 02 Budget Eau:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire afin de permettre des régularisations comptables de procéder à la décision modificative suivante :

Section fonctionnement				
Augmentation sur crédits ouverts		Diminution sur crédits ouverts		
		Cpt 6156:	150.00€	
Cpt 673:	150.00 €			
Total :	150.00 €	Total :	150.00 €	

Subvention sportif de haut niveau

Les trois subventions de 700 € pour sportifs de haut niveau de la Commune décidé en avril, vont être versées prochainement.

CANTINE - GARDERIE:

Garderie:

Devant l'échec de la mise en place d'une garderie le matin, le Conseil Municipal a décidé de ne pas renouveler l'expérience à la rentrée.

<u>Tarif pour le soir</u> : 2.60 €, la soirée

Cantine:

<u>Tarifs 2009/2010</u>: 4.30 € le repas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que notre fournisseur, la cuisine centrale de Morzine avait décidée de facturer au coût de revient réel, les repas qu'elle fournit, sur 2 années soit 4.59 €

Le Conseil Municipal a décidé, comme l'année précédente de maintenir la partie prise en charge par la commune, a hauteur de 0.30 € par repas et de ne répercuter que la hausse de notre fournisseur.

La Commission scolaire précise, que le coût du repas réel est bien supérieur, car il faut ajouter les coûts de structures et de personnels supportés par le budget communal.

Travaux:

Différents travaux d'entretien courant vu entre la directrice et la commission, sont en cours de réalisation par les services techniques de la commune.

Une réflexion est en cours, pour la réfection de l'escalier principal.

EAU:

Rapport 2008

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, le rapport de gestion du service de l'eau pour l'année 2008 (rapport consultable en mairie).

Travaux eau - assainissement Les Brochaux :

Monsieur André Peersman indique que l'entreprise Dragage de la Haute Dranse est retenue, pour réaliser les travaux de tranchées et de pose des tuyaux d'adduction de l'eau potable et du réseau assainissement.

En parallèle une pompe pour l'assainissement a été commandée, ainsi que plusieurs demandes de devis pour la réalisation, de la fosse béton et d'un réservoir d'eau de 50 M3, qui servira aussi de réserve incendie

Les travaux vont commencer après le 15 août

Schéma directeur :

La commune vient de procéder à la relecture de son projet de schéma directeur. Une rencontre va être organisée, pour finaliser le document avec le Cabinet DUMONT, afin d'adopter définitivement le schéma directeur, à l'automne.

Travaux de "La Glière" :

La consultation des entreprises pour les travaux de la Glière va être relancée, afin de réaliser la première tranche de travaux au printemps.

Ces travaux avaient été reportés, faute d'obtention de subvention du SMDEA et de l'Agence de l'Eau.

En parallèle, un nouveau dossier de subvention va être monté, auprès de ces dernières.

Règlement de l'eau :

La commission travaux lance une réflexion, sur les modalités de facturation des personnes ayant des sources privées, rejetant les eaux dans l'assainissement collectif. Cette réflexion s'inscrit dans la cadre de la révision du règlement de l'eau et dans l'optique de trouver un juste équilibre.

Il est rappelé aux élus, que le budget eau doit normalement s'équilibrer, par ces propres recettes. Chose difficilement réalisable, dans une commune de montagne touristique, qui a besoin d'un réseau d'eau performant pour les périodes de pointes et desservant un habitat dispersé.

DOMAINE DU BARON:

Monsieur le Maire et la commission Baron présentent au Conseil Municipal le projet de permis de construire, qui va être déposé dans les prochains jours.

Les modifications demandées par le Conseil Municipal, ont été prises en compte, comme l'intégration dans le site, la division intérieure des locaux, la qualité de l'isolation et du chauffage de ce bâtiment.

L'attention de l'architecte a été attirée, par courrier, sur la vigilance toute particulière dont il devra faire preuve sur la résistance de la toiture, compte tenue du particularisme du lac, et de la qualité de l'isolation.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer le permis de construire. (Madame Joséphine LAVERY, intéressée à l'affaire quitte physiquement la salle).

PARKING SOUTERRAIN:

Réparation des fuites :

Monsieur André PEERSMAN précise qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière, en présence des entreprises pour voir le problème de fuites qui persistent.

L'intervention de ces dernières, pour reprendre l'étanchéité du joint sur sa partie supérieure, aura lieu fin septembre, ainsi que pour l'escalier de secours.

Coût de l'opération :

Le Secrétaire de Mairie, donne au Conseil Municipal, les chiffres définitifs de la construction du parking, et de la place du marché qui s'élève à 2 479 775.80 € TTC.

Il précise, que la TVA est directement récupérée par la commune, dans le cadre du budget annexe soumis à la TVA.

Que sur cette opération le financement a été le suivant :

FINANCEMENT	
EMPRUNT	800,000.00€
TVA	406,384.66 €
AUTOFINANCEMENT	1,273,391.14 €
	2,479,775.80 €

Monsieur Serge MUFFAT et plusieurs élus regrettent le coût très élevé de cette construction.

Monsieur le Maire précise, que le projet avait été lancé par l'ancienne municipalité, que la municipalité en place n'a fait que terminer le chantier.

Bassin extérieur :

Monsieur André PEERSMAN, indique, que l'étanchéité du futur bassin est en cours de réalisation.

VOIRIE:

Sens unique de la "Vieille Route" :

Monsieur André PEERSMAN indique, que des plaintes sur la vitesse des véhicules empruntant cette route ont été enregistrées en mairie. Il semble souhaitable pour améliorer la sécurité de cette route, d'instaurer un sens unique (sens Mairie - la Ranche).

La commission travaux et le Conseil vont étudier le dossier.

La Ranche: (Rond point)

Il sera procédé à l'automne à la réalisation d'un rond point expérimental, au carrefour de la Ranche, après accord du Département.

Zone 30 KM/H:

Il a été fait remarqué que le panneau de la zone fin de limitation à 30 km/h est mal situé, entre le carrefour du chef lieu et le giratoire de l'école : en effet la limitation est à nouveau autorisée à 50 km/h, juste avant de s'engager dans le rond point de l'école qui nécessite immédiatement de ralentir.

Il est donc proposé de déplacer la fin de limitation à 30 km/h à la sortie du rond point.

Le Conseil, donne son accord pour la prolongation de la zone 30, jusqu'au giratoire de l'Ecole, à l'exception de Joséphine Lavery et Franck PERSIN, qui votent contre.

AGENCE POSTALE:

Il est présenté le bilan de la première année de fonctionnement de l'agence postale communale, satisfaisant avec une fréquentation moyenne de 210 personnes par mois.

Remplacement du personnel:

Un accord avec l'agence communale du Biot, est en cours pour le remplacement de l'agent chargé de l'accueil, pendant ses congés.

Toutefois, ce remplacement par l'agent du Biot ne pourra pas couvrir toute la période de congés de l'agent communal. Pour y parvenir, la commune envisage la fermeture de l'agence postale temporairement, à des périodes qui seront décidées en accord avec l'employée communale, en essayant de préserver aux mieux l'accès à ce service.

URBANISME:

Cession Gratuite:

Dans le cadre de demande de permis de construire; la commune décide de faire usage de son droit de cession de 10 %, pour permettre de futurs aménagements :

-Sci Perlita 11 m2

- MUFFAT Jean François 24 m2

Emplacement réservé :

Dans le cadre de la reprise par la société "Cofi Immobilier" des constructions annulées au lieu dit L'Elé près du cimetière, cette société, se déclarant propriétaire des terrains, a mis en demeure la Commune de se porter acquéreur de l'emplacement réservé grevant sa propriété.

Après avoir fait examiner les possibilités de cet accès par un géomètre, et tenant compte :

- de la typologie des lieux, des constructions existantes et des travaux importants qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour parvenir à réaliser une voie d'accès conforme au PLU
- des autres possibilités existant pour desservir la zone AU du PLU, à l'origine de cet emplacement réservé,
- de l'avis défavorable de la Commission d'Urbanisme pour la réalisation de cette voie d'accès sur cet emplacement,

Le Conseil, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité de donner suite à cette demande d'acquisition de l'emplacement réservé, sur les terrains propriété de la société Cofi Immobilier, sous réserve cependant que cette dernière justifie de sa propriété par la production d'un titre de propriété.

Construction illégale:

Construction M. Sestach:

Il est observé la construction de 2 nouveaux chalets sans autorisation aux Albertans, dont un coupe un chemin communal

Il semblerait de plus que ces constructions soient réalisées en zone rouge du P.P.R.

Constatant ces constructions sans aucune autorisation, le conseil va prendre toute disposition pour faire cesser cette infraction, et charge la commission d'urbanisme d'effectuer les démarches nécessaires

<u>Construction Jean Christophe RICHARD</u>:

Malgré un courrier en recommandé lui intimant l'ordre de démonter sa construction illégale, rien n'a changé depuis.

La Commune décide d'entamer la procédure judiciaire pour faire respecter sa décision.

Echange Commune / Païs :

Monsieur le Maire présente le protocole d'échange entre Monsieur PAÏS et la Commune, dans le cadre des terrains de la gendarmerie.

Il précise que cet échange se fera sans soulte.

Le Conseil donne son accord sur cet échange.

Classement déclassement chemins ruraux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une enquête publique pour le déclassement, la modification, le classement de plusieurs chemins, va avoir lieu du 21 août au 4 septembre 2009.

Les personnes intéressées pourront consulter les dossiers, pendant cette enquête, aux heures habituelles de la Mairie.

Le Conseil à l'unanimité, donne son accord, pour la réalisation de cette enquête.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

TRAVAUX:

Enfouissement des réseaux :

La Ranche:

La première tranche des travaux dans la descente des Chébourins est terminé, et l'enrobé a été refait. Les travaux se poursuivent dans le hameau de la Ranche, avec une interruption jusqu'au 25 août.

Début septembre, la deuxième tranche montée du Crêt, depuis le pont des Chébourins, sera réalisée avec reprise de la voirie.

Vieille route :

Suite à l'annulation du 1^{er} appel d'offre réalisé par le seleq 74, les travaux débuteront au mois de septembre, avec réfection de la chaussée fin octobre.

Antenne SFR:

La Commune a été sollicitée par l'opérateur SFR, pour l'installation d'une nouvelle antenne téléphone pour améliorer sa desserte.

La commission étudie le dossier.

Coupes affouagère:

Monsieur Michel Muffat (La ranche), indique au Conseil municipal, qu'une coupe affouagère, sur la parcelle communale n°29 située près du paravalanche en montant au lac est en cours. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Le prix est de 50 € le lot de 4 M3 de fayard (environ). Il est précisé, que l'attribution se fera par tirage au sort.

Tourisme:

Madame Annie Favre indique que lors de la réunion de la commission il a été évoqué l'absence d'aire de jeux. La commission continue ces réflexions sur les futurs projets

Madame Annie FAVRE félicite les services communaux, pour l'enlèvement des bâches bleues au chef lieu et le fauchage du terrain communal.

Fleurissement:

Madame Annie FAVRE trouve que le fleurissement n'est pas assez réussi et beau cette année. Une réflexion est en cours pour l'année prochaine.

Le jury départemental des villages fleuris a visité récemment la commune. L'année dernière la commune avait obtenue le 2^{ème} prix des villages de montagnes.

Commission Chauffage:

Madame Joséphine LAVERY souhaite que la réalisation d'un diagnostic énergétique soit envisagée par la commune. La commission est chargée du dossier

DIVERS

ADSL: couverture des zones blanches

Le Seleq 74 a été missionné pour la gestion des zones blanches, sur les communes de Haute - Savoie. Il apparaît que sur Montriond : 35 abonnés ne sont pas éligibles.

Dans le cadre d'une rencontre, il a été constaté la saturation de la liaison entre Montriond et le central de Morzine. Afin d'améliorer le débit, et résoudre ces zones blanches, il a été proposé par le Seleq 74, la pose d'un câble optique entre le central téléphonique de Morzine et le répartiteur de Montriond.

Selon les informations données, la participation de la Commune serait au maximum de 20 000 €. La mise en place de ce fil optique, permettrait aussi d'améliorer pour les autres usagers de Montriond, la vitesse.

Le conseil a donné un avis favorable à ce projet, sous réserve d'une confirmation des conditions de mise en place et de la participation plafond de la commune.

Rallye du Mont Blanc :

Monsieur Serge MUFFAT fait par de son désaccord, sur le déroulement dans la commune de ce rallye, qu'il trouve dangereux (vitesse, risque accident, non respect du code de la route...), et de l'environnement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une manifestation importante pour la vallée. Toutefois l'attention des organisateurs du rallye, sur le respect des autres usagers, sera rappelée.

Feu du lac:

Les feux du lac se dérouleront samedi 8 août, avec des artisans l'après - midi et des animations le soir dès 19 h pour un spectacle pyrotechnique vers 21 h 30, d'une durée de 40 minutes.

L'organisation est dans la phase finale.

Harmonie Municipale : (bal du 12 août) et Association en général

L'harmonie ainsi que les pompiers, ont fait savoir suite à la fin de la prise en charge par l'office du tourisme, de l'orchestre, qu'elles annulaient leur bal.

La Commune a informée les associations qu'elle prendra à sa charge les frais d'orchestre, si elles décidaient de maintenir cette manifestation, qui reste importante pour l'animation de notre commune.

Le point sera fait cet automne avec les associations pour rappeler la nécessité de chacune d'elle de participer à l'animation de la période estivale, et de définir les moyens nécessaires à mettre à disposition de la Meuriane Animation pour y parvenir

Fiche action:

Dans le cadre d'un programme européen, le financement de projets répondant à des objectifs de développement durable, vont être financés.

Monsieur le Maire précise, que pour obtenir ces subventions, les projets doivent être obligatoirement portés par une communauté de communes.

Les projets pour Montriond sont :

- Maisons du Centre : réhabilitation de logements sociaux ou saisonniers, et création de salles pour réunions associatives.
- Aménagement de zones d'accueil à différents points de la commune : salle pour le Parc géologique au sein de la salle d'animation du lac, base de loisirs au Lac, salle aux Albertans pour le développement des activités été comme hiver, local à la Licherette pour dynamiser les activités sur ce secteur, été comme hiver
- développement de notre réseau randonnée : poursuite de l'aménagement de la zone du Pré au Vernay Blanc, aménagement de sentiers à thème à la Licherette, développement de l'activité aux Albertans, amélioration et protection du sentier du Lac, avec une accessibilité améliorée pour handicapés, remise en valeur des sentiers permettant de relier les hameaux, remise en valeur du pont de la cascade d'Ardent ...
 - résorption des zones blanches internet
- développement du loisir de la pêche, tant au lac qu'en rivière, avec l'amélioration et l'adaptation des infrastructures.
- amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, passant par une étude d'imagerie thermique, en période hivernale, pour aboutir sans doute à une reprise d'une partie des bâtiments et à une évolution de notre système de chauffage.

Monsieur le Maire précise, que tous les programmes inscrits, ne seront peut être pas réalisés dans leur intégralité, mais doivent figurer dans le document de synthèse, pour bénéficier des subventions potentielles.

Le Conseil sera informé de la suite de ce dossier.

Plan Communale de Sauvegarde:

Une première réunion sera programmée en octobre entre les élus en charge du dossier (Monsieur le Maire, Serge MUFFAT, André PEERSMAN, Emile BREHIER, Claudine DUMAS, Michel MUFFAT (la Ranche et Michel MUFFAT (la Glière)) et les autorités concernés

Location appartement de l'école (studio)

L'ancien studio du CCAS situé dans l'école primaire a été rénové et est disponible à ce jour.

La commune s'interroge sur la possibilité de louer ce studio. Il est rappelé que ce studio, comme les autres situés dans le bâtiment de l'école, ont été réalisés pour héberger en priorité les enseignants ou le personnel communal.

En conséquence, et afin de ne pas laisser ce local vacant, le conseil décide de le louer, en le soumettant à ce régime particulier, permettant à la commune de reprendre la disposition de son bien, à tout moment, après préavis Le loyer mensuel est fixé à 365 € (hors charge).

La commission a retenue la candidature de Monsieur Denis QUIOEX

Contrat pêche:

Monsieur Alain BRAIZE fait part d'une rencontre avec le Président de la pèche pour le renouvellement de la convention de gestion du lac.

Le Conseil donne son accord de principe sur le renouvellement de cette convention, qui sera présentée à une prochaine séance.

Gardes pêches :

Une délégation va être donnée aux gardes pêches, pour qu'ils puissent verbaliser certaines infractions sur la commune (camping sauvage au lac...)

Assiette de coupes 2010 :

Le Conseil Municipal, donne son accord sur le projet de coupes de bois 2010, proposé par l'ONF estimé à 22 550 €.

Aire pour les campings cars :

Le Conseil va étudier la possibilité de réaliser une aire de stationnement des campings cars, sur le parking d'Ardent, afin de pouvoir réglementer leur stationnement sauvage.

La séance est levée à 0 h 20